



**REGLEMENTATION REGIONALE**

**COMITE ILE DE FRANCE**

**CYCLISME**

**Saison 2026**

**VTT**

**Challenge TRJV 2026**

Mis à jour le 01/02/2026

# REGLEMENT ET CAHIER DES CHARGES

## Challenge TRJV 2026

### Table des matières

<b>1. Définition</b> .....	<b>4</b>
<b>2. Participation</b> .....	<b>4</b>
<b>3. Objectif</b> .....	<b>5</b>
<b>4. Organisation</b> .....	<b>5</b>
<b>5. Epreuves</b> .....	<b>5</b>
<b>5.1. Epreuves retenues pour le challenge TRJV 2026</b> .....	<b>5</b>
<b>5.2. Trial type « TRJV » - Cerny</b> .....	<b>6</b>
5.2.1. Définition .....	6
5.2.2. Caractéristiques .....	6
5.2.3. Equipements .....	6
5.2.4. Carton de pointage .....	6
5.2.5. Format de course .....	6
5.2.6. Les zones .....	7
5.2.7. La zone de maniabilité .....	7
5.2.8. Décompte des points .....	7
5.2.9. Passage d'une porte ou d'un secteur .....	8
5.2.10 Les appuis.....	8
5.2.11. Les pénalités .....	8
5.2.12. Arrêt du comptage des points .....	9
5.2.13. Reconnaissance des zones .....	9
5.2.14. Incident mécanique .....	9
5.2.15. Réclamation .....	9
5.2.16. Classement final.....	9
<b>5.3. Descente – Gif sur Yvette</b> .....	<b>9</b>
5.3.1. Parcours .....	9
5.3.2. Tenue de course .....	9
5.3.3. Nombre de manches.....	10
5.3.4. Ordre de départ .....	10
5.3.5. Vérifications .....	10
5.3.6. Reconnaissances officielles .....	10
5.3.7. Classement.....	11

5.3.8. Pénalités.....	11
<b>5.4. Championnats IDF Descente - Rosoy .....</b>	<b>11</b>
<b>5.5. Cross-country.....</b>	<b>11</b>
<b>5.6. Championnat IDF Trial - Cerny .....</b>	<b>11</b>
<b>6 Classement de la journée .....</b>	<b>12</b>
<b>6.1 Egalité .....</b>	<b>12</b>
<b>6.2 Litige .....</b>	<b>12</b>
<b>6.3 Attribution des points .....</b>	<b>12</b>
<b>6.4 Prix d'équipes .....</b>	<b>13</b>
<b>7 Classement général sur l'ensemble des manches .....</b>	<b>13</b>
<b>8 Matériel et vérifications techniques.....</b>	<b>14</b>
<b>9 Pénalités.....</b>	<b>14</b>
<b>10 Collège des arbitres.....</b>	<b>14</b>
<b>11 Réclamations .....</b>	<b>14</b>

## 1. Définition

Le Comité Régional d'Ile de France met en place le « **CHALLENGE TRJV 2026** »

Tout compétiteur qui prend part à cette compétition est censé connaître le présent règlement. Il s'engage à se soumettre sans réserve à toutes ces prescriptions.

Le Challenge TRJV 2026 est une manifestation composée de plusieurs épreuves, qui s'adresse aux jeunes pratiquants du V.T.T. licenciés dans un club F.F.C. Il vise à développer la pratique du VTT au sein des écoles de cyclisme des associations fédérales pour :

- Elargir la pratique du VTT aux enfants.
- Acquérir des habiletés techniques, des capacités physiques en s'appuyant sur des pratiques compétitives.
- Favoriser les échanges, l'émulation, la compétition dans un esprit sportif :
  - Sans tricher
  - En respectant l'adversaire
  - En s'associant à des équipiers (au niveau national)

## 2. Participation

9 épreuves supports constituent le challenge TRJV 2026. Ces épreuves sont ouvertes aux licenciés FFC et selon le choix de l'organisateur aux non licenciés FFC.

Pour les licenciés FFC, la participation à une des 9 épreuves support du « challenge TRJV 2026 » vaut automatiquement participation au « Challenge TRJV 2026 ». Les non licenciés FFC, quand ils participent à une des épreuves « challenge TRJV 2026 », ne bénéficient pas et n'apparaissent pas au classement « Challenge TRJV 2026 ».

Les tarifs d'inscription sont ceux des épreuves supports, validés par le Comité Ile de France de cyclisme. Il n'y a pas de coûts spécifiques ni supplémentaires à la participation au « Challenge TRJV 2026 ».

### L'engagement :

#### **L'engagement se fait sur les courses supports du « challenge TRJV 2026 ».**

Pour les licenciés FFC il doit se faire sur le site fédéral dans l'espace de leur club (<http://club.fcc.fr/>).

Tout engagement sur place le jour de l'épreuve (si accepté par l'organisateur) est majoré au bénéfice de l'organisateur. Quel que soit leur classement, les coureurs engagés sur place seront rétrogradés en dernière ligne pour les épreuves de XC. Aucun engagement n'est pris par téléphone.

Une caution peut être demandée par l'organisateur pour la plaque de cadre.

Les concurrents doivent obligatoirement présenter leur licence ou leur pièce d'identité avant émargement de la feuille d'engagement.

Les catégories participantes sont les suivantes :

Catégories	Age	Années de naissance
U7 (pré licenciés) filles et garçons	5-6 ans	2020-2021
U9 (Poussins) filles et garçons	7-8 ans	2018-2019
U11 (Pupilles) filles et garçons	9-10 ans	2016-2017
U13 (Benjamins) filles et garçons	11-12 ans	2014-2015
U15 (Minimes) filles et garçons	13-14 ans	2012-2013
U17 (Cadets) filles et garçons	15-16 ans	2010-2011

Seule l'année de naissance est prise en compte pour l'affectation dans les catégories.

### 3. Objectif

Réunir les jeunes de U7 à U17 de l'ensemble des écoles de cyclisme du Comité de l'Île de France sur 3 disciplines du VTT : Trial, Descente/Enduro et Cross-Country.

A l'issue du Challenge TRJV 2026, une sélection sera effectuée et représentera l'Île de France au **TROPHEE DE FRANCE DES JEUNES VÉTÉTISTES**.

De 4 à 6 garçons et 1 à 3 filles, licenciés FFC d'un club du comité Ile de France de cyclisme, pour chacune des catégories U13, U15, U17.

La sélection au TFJV se fera selon des critères sportifs et qualitatifs consultables sur le site du Comité Ile de France.

La Commission VTT et le responsable TRJV/TFJV se réuniront avec le CTS pour valider la sélection Ile de France pour le Trophée de France des Jeunes Vététistes.

Le CTS ou son équivalent est le seul pouvant valider cette sélection. Celle-ci sera disponible sur le site du Comité d'Île de France de Cyclisme : [www.cif-ffc.org](http://www.cif-ffc.org).

### 4. Organisation

Au-delà du collège d'arbitres, un secrétariat de course devra être mis à disposition par l'organisateur.

### 5. Epreuves

#### 5.1. Epreuves retenues pour le challenge TRJV 2026

**Voir calendrier sur le site du CIF**

Lorsque les épreuves support sont dotés d'un règlement, ce règlement s'impose. Il s'agit des épreuves :

- Du Championnat IdF Trial
- De la coupe IdF XCO OPEN (U15 à U17)
- De la coupe IdF Jeunes XCO (U7 à U13)

- Du championnat IdF DH
- Du championnat IdF XCO Open
- Du challenge R XCO

Pour les épreuves TRJV Trial et DH Jeune, les règlements spécifiques sont détaillés ci-après .

## 5.2. Trial type « TRJV » - Cerny

### 5.2.1. Définition

La Fédération Française de Cyclisme met en place un règlement VTT Trial. Celui-ci peut être utilisé par toutes les structures FFC au niveau Régional et Interrégional pour le Trial, au niveau régional et national pour le TFJV.

Ce règlement n'est pas utilisable, à ce jour, dans le cadre de la Coupe de France et du Championnat de France de Trial.

### 5.2.2. Caractéristiques

Le parcours se situera sur terrain accidenté permettant les tracés de zones et de segments adaptés aux catégories de pilotes. Un cheminement VTT de type liaison permettra de rallier l'ensemble des zones.

### 5.2.3. Equipements

Le VTT Trial « TFJV » est assimilé aux Règles Techniques et de Sécurité du Trial VTT. La compétition se commence et se termine avec le même type de vélo.

Le port d'un casque rigide, avec la jugulaire attachée, est obligatoire pendant toute la durée de l'épreuve. Seul l'usage des pédales plates, démunies de cale-pieds, est autorisé.

Le port des gants est obligatoire pendant toute la durée de l'épreuve.

### 5.2.4. Carton de pointage

Un carton de pointage récapitulatif des points à obtenir sera remis à chaque arbitre de zone.

OU

Il sera remis à chaque concurrent un carton de pointage récapitulatif des points obtenus sur chaque zone. Ces cartons doivent être conservés jusqu'à la dernière zone où ils seront remis au responsable de la zone. En cas de perte, le pilote se verra attribuer les points du dernier concurrent moins 1 point. L'ordre de passage des coureurs de chaque équipe est donné au responsable de la zone après la reconnaissance par le responsable de l'équipe.

### 5.2.5. Format de course

Le VTT Trial se dispute sur un circuit de 2 à 4 zones avec un ou plusieurs passages par zone (le jury des arbitres pourra néanmoins moduler le temps global de course en fonction des contraintes). Un pilote peut décider d'arrêter sa course à tout moment. Il devra rendre sa fiche de pointage à la Direction de Course. Le pilote sera classé avec les points acquis lors de ces passages. Pendant la course, le pilote ne pourra plus entrer à pied dans la section. Les parents, suiveurs ou accompagnateurs ne doivent en aucun cas s'ingérer dans la compétition et donner des conseils (positions) au concurrent engagé dans

la zone. Le suiveur devra demander à l'arbitre de zone l'autorisation de rentrer dans la zone pour assurer la sécurité du pilote, lors de passages difficiles.

### 5.2.6. Les zones

Pour l'entrée de zone il est interdit de tenir le coureur par la selle afin de l'équilibrer avant le départ.

On est entré dans la zone lorsque l'axe de la roue arrière franchit la ligne de départ.

On est sorti de la zone lorsque l'axe de la roue arrière franchit la ligne d'arrivée.

Temps de référence par zone : Le pilote dispose de 2 minutes pour parcourir la zone. S'il dépasse ce temps, le pilote conserve les points des portes franchies dans les 2 minutes. Au coup de sifflet de l'arbitre, il doit quitter la section sans franchir d'autre porte (le jury des arbitres pourra néanmoins moduler le temps des zones en fonction des contraintes).

### 5.2.7. La zone de maniabilité

-La zone dite de « maniabilité » qui sera sans limite de points. Ce format permettant au pilote de franchir plusieurs fois les portes dans un temps de 2 minutes.

-Possibilité de marquer des points « sans limite » : le pilote est autorisé à effectuer un nombre illimité de passages dans la zone. À chaque passage, il devra franchir l'ensemble des portes dans l'ordre imposé (par exemple : portes 1 à 5, puis à nouveau portes 1 à 5, etc.).

-Le passage des portes est obligatoire (un échec sur une porte donne le droit de poursuivre l'évolution dans la zone).

-Le comptage des points s'arrêtera au terme de 2 minutes.

-Cette zone comportera des portes à 3 et 5 points uniquement.

-Pénalités et arrêt de comptage comme les autres zones

### 5.2.8. Décompte des points

Le pilote est libre de franchir les portes ou secteurs qu'il souhaite ou qu'il a choisies.

A chaque passage d'une porte ou secteur, il marque les points de la porte ou du secteur franchie.

**Important** : Si le pilote utilise un appui pour passer le vélo dans la porte ou secteur (pied d'assurance par exemple) les points de cette porte ou secteur ne sont pas comptés, et il prend une pénalité. S'il ne passe aucune porte ou secteur, il totalise 0 point.

**Portes** : Les portes sont formées par des flèches disposées pointes à pointes.

Elles ont 3 valeurs différentes :

- Flèches rouges : 10 points, 1 porte par zone (10 pts)
- Flèches bleues : 5 points, 3 portes par zone (15 pts)
- Flèches vertes : 3 points, 2 portes par zone (6 pts)

**Secteur** : le secteur correspond à une porte qui comporte une entrée et une sortie. Il est matérialisé par des triangles noirs avec un marquage E (Entrée) et un marquage S (Sortie).

Aucun appui n'est autorisé pour valider le secteur. En cas d'échec, le pilote reprend son cheminement à la porte suivante.

Les portes ou secteur sont numérotées et le pilote doit les passer dans l'ordre de numérotation et ne peut plus revenir en arrière. Par exemple une fois franchie la porte ou secteur 4, il ne peut plus prendre la 1, la 2 ou la 3.

De même, il ne peut pas repasser une porte ou secteur déjà franchie.

### 5.2.9. Passage d'une porte ou d'un secteur

Le pilote entre dans la porte ou secteur quand l'axe de sa roue avant franchit une ligne imaginaire entre les deux pointes des flèches de la porte ou du secteur.

Pour que les points de la porte ou du secteur soient comptés il faut que le pilote et le vélo soient entièrement passés dans la porte ou du secteur (point de référence : axe de la roue arrière).

Tant que la porte ou le secteur n'est pas complètement franchie les retours en arrière sont autorisés, sauf si le pilote pose un appui.

Le pilote qui fera déplacer ou toucher une flèche et / ou son support avec son vélo ou avec son corps ou qui survole une flèche ne marque pas les points de cette porte ou secteur mais peut continuer son évolution dans la zone.

### 5.2.10 Les appuis

Définition d'un appui : Toute partie du corps (pied, main, tête, épaule, ...) ou du cycle (cintre, pédale, protection du plateau, fourche...), excepté le pneu en contact avec le sol, l'obstacle ou élément extérieur autre que le vélo.

### 5.2.11. Les pénalités

Les situations suivantes donnent lieu à l'attribution de pénalités :

#### 1 pénalité :

- Appui à l'extérieur des limites de la zone
- Appui à l'intérieur des limites de la zone
- Tourner le pied sur place avec translation du pied (déplacement de la position)

#### 5 pénalités :

- 2 appuis simultanés
- Dépassement du temps imparti
- Non-respect de l'ordre de passage des portes (pas de retour en arrière possible)
- Repasser une porte déjà franchie (sauf dans la zone dite de maniabilité).
- Passer par-dessus, par-dessous, déchirer les limites matérialisées de la zone (rubalise par exemple). Les points de mesure sont les axes des roues et l'axe longitudinal du vélo
- Poser deux appuis (pied, partie du corps) en même temps sur le sol ou sur un obstacle (sauf sur incident mécanique)
- Tenir le vélo autrement que par le guidon lorsqu'il y a un appui

- Si un pied est à terre et que l'autre franchit l'axe longitudinal du vélo
- Chute, parties du corps au-dessus des hanches en contact avec le sol ou assis au sol ou sur un obstacle

Le fait de toucher un arbre, un rocher ou un autre obstacle avec une partie du corps ou du cycle sans qu'il y ait arrêt de la progression ne donnera pas lieu une pénalité.

#### 5.2.12. Arrêt du comptage des points

L'arrêt du comptage des points se fait dans les conditions ci-après :

- 5 pénalités : le pilote arrête son évolution mais garde les points acquis des portes ou secteur passés
- Sortie de zone : le pilote comptabilise les points et les pénalités acquis dans la zone

#### 5.2.13. Reconnaissance des zones

A pied uniquement, derrière (sans en gêner l'évolution). Temps de référence 5 minutes.

#### 5.2.14. Incident mécanique

En cas d'incident mécanique, bris de matériel, crevaison durant le passage sur les zones, le concurrent repart après réparation (assistance autorisée) à partir de l'endroit où a eu lieu l'incident. Cette réparation devra s'effectuer au plus tard 5 minutes après le passage du dernier coureur de l'équipe.

#### 5.2.15. Réclamation

L'arbitre de zone est seul juge, aucune contestation ne sera prise en compte en cours d'épreuve.

#### 5.2.16. Classement final

Le vainqueur de l'épreuve par catégorie est celui qui aura le plus de points.

En cas d'égalité de points entre 2 pilotes à la fin de la course, le départage est fait par rapport aux nombres de pénalités (celui qui a le moins de pénalités en 1<sup>er</sup>). Si besoin, le départage est fait ensuite par rapport à la zone chrono.

### 5.3. Descente – Gif sur Yvette

#### 5.3.1. Parcours

Le parcours descente sera choisi pour ses critères techniques en privilégiant l'adresse et non la vitesse. Le parcours ne comptera aucun obstacle abrupt ou nécessitant un franchissement aérien. La distance du tracé sera inférieure à 2 km pour toutes les catégories.

#### 5.3.2. Tenue de course

L'ensemble des participants, coureurs et encadrement, devront disposer des équipements suivants aussi bien dans le cadre des reconnaissances que de la course :

- Casque intégral d'origine obligatoire (sans dérogation)
- Protection dorsale couvrant l'intégralité de la colonne vertébrale depuis les reins jusqu'au bas de la nuque obligatoire
- Coudières, genouillères
- Gants longs obligatoires
- Manches longues et cuissards longs obligatoires
- Protège-tibias ou jambières complètes

Sous la responsabilité de l'organisateur, une dérogation sur l'équipement pourra être accordée à la catégorie U7 sous réserve que leur parcours soit spécifique à la catégorie.

Chaque club a l'entière responsabilité de la conformité des équipements de protection de l'ensemble de ses licenciés.

### 5.3.3. Nombre de manches

Entre 1 et 3 manches (hors reconnaissance) selon l'organisation. Si 2 ou 3 manches, c'est le meilleur temps qui est retenu.

Le départ de la seconde et troisième manche de la descente est donné dans l'ordre inverse du classement à la fin de la première.

### 5.3.4. Ordre de départ

L'attribution des plaques de cadres se fera dans l'ordre inverse du classement du challenge TRJV 2026. Si la descente est la 1<sup>ère</sup> manche du challenge, c'est l'ordre d'arrivée des inscriptions qui sera retenu.

Les coureurs s'élanceront toutes les trente secondes. Une pause de quelques minutes pourra avoir lieu entre les différentes catégories, ouvreurs compris.

Pour la 1<sup>ère</sup> manche les concurrents partiront dans l'ordre des plaques de cadre.

Pour la 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> manche ce sera dans l'ordre inverse du classement de la 1<sup>ère</sup> manche (le premier de la 1<sup>ère</sup> manche partira le dernier).

Pour des questions de prêt des équipements les responsables de l'organisation en concertation avec le comité d'arbitrage peuvent modifier l'ordre des départs, sans toutefois mixer les catégories.

### 5.3.5. Vérifications

Le port de ces équipements sera contrôlé par des commissaires de courses au départ de chaque manche.

### 5.3.6. Reconnaissances officielles

Elles auront lieu suivant un ordre établi, horaires précisés dans le programme et sur des panneaux sur place :

- Lors des reconnaissances, la piste sera médicalisée
- En dehors de ces périodes, l'accès au parcours sera INTERDIT
- Le port de l'équipement de sécurité pourra être contrôlé tout au long du parcours
- Un éducateur à pied ou à VTT en tenue complète devra accompagner les concurrents de son club

### 5.3.7. Classement

Le classement sera établi en retenant le temps de la meilleure manche réalisée par chaque concurrent à l'issue des deux ou trois manches.

Aucun essai, ni reconnaissance ne sont autorisés pendant l'épreuve.

Une zone aménagée permettra à une trentaine de concurrents de s'échauffer avant le départ.

Un concurrent rattrapé devra céder le passage.

Tout concurrent devra respecter le parcours dans son intégralité. En cas d'égalité, les points seront partagés.

### 5.3.8. Pénalités

Non-respect des emplacements réservés aux partenaires officiels sur les plaques de cadre :

- Au départ refus de départ
- À l'arrivée pénalités 20 points

Absence sur un contrôle de passage -> mise hors course

Prise de la piste en sens ascendant (y compris lors des reconnaissances) -> mise hors course

Refus de céder le passage par un concurrent rattrapé -> pénalités 50 points

Non-respect du parcours -> mise hors course

Non port des équipements individuels de sécurité -> refus de départ

Circulation sur la piste de descente en VTT en dehors des périodes de reconnaissance -> mise hors course

Essai durant la course -> mise hors course

Les éducateurs accompagnant les groupes de compétiteurs pour les entraînements ou échauffement sont tenus de porter les équipements complets par rapport à la discipline concernée -> pénalités 20 points

Toute attitude antisportive constatée par un commissaire pourra entraîner une pénalité de 20 points au classement général de l'épreuve.

## 5.4. Championnats IDF Descente - Rosoy

L'épreuve de descente s'inscrit dans le cadre du championnat d'Ile de France de DH. Le règlement technique est disponible sur le site du comité Ile de France (<http://www.cif.fr>).

## 5.5. Cross-country

Les épreuves de cross-country s'inscrivent dans le cadre d'une manche de la coupe d'Ile de France Open ou de la coupe d'Ile de France jeunes. Les règlements techniques sont disponibles sur le site du comité Ile de France (<http://www.cif.fr>)

## 5.6. Championnat IDF Trial - Cerny

L'épreuve s'inscrit dans le cadre du championnat d'Ile de France de Trial Le règlement technique est disponible sur le site du comité Ile de France (<http://www.cif.fr>).

De plus, pour prétendre être classé et marquer des points au challenge TRJV 2026, les pilotes doivent impérativement utiliser un VTT respectant les normes officielles en vigueur.

Selon les catégories, les engagements devront se faire comme suit :

- U7, U9 : catégorie R4
- U11, U13 : catégorie R4 ou R3 si le pilote est classé R3 par la CIRO
- U15 : catégorie R3
- U17 : catégorie R3 ou N3 si le pilote est classé N3 par la CIRO

Le classement de l'épreuves pour le challenge TRJV 2026 se fera comme suit :

- U7, U9 : classement en fonction du nombre de points marqués (le premier est celui qui a marqué le plus de points...)
- U11, U13 : les pilotes R3 seront classés d'abord puis ceux en R4. Dans le cas où un pilote R3 a marqué 120 points<sup>1</sup> ou moins, il sera reclassé en R4 avec son total de points.
- U15 : classement en fonction du nombre de points marqués (le premier est celui qui a marqué le plus de points...)
- U17 : les pilotes N3 seront classés d'abord puis ceux en R3. Dans le cas où un pilote N3 a marqué 120 points<sup>1</sup> ou moins, il sera reclassé en R3 avec son total de points.

<sup>1</sup> Cas d'une CIRO à 6 zones pour un total maximum de 360 points/tour

## 6 Classement de la journée

Pour chaque épreuve, elles sont à la charge de l'organisateur (Médailles ou coupes aux 3 premiers garçons et filles).

L'attribution d'un bouquet ou d'une composition florale au premier(e) de chaque catégorie est souhaitable.

Ne pas oublier la dotation du prix d'équipe (1 coupe).

### 6.1 Egalité

En cas d'égalité au classement général de la journée, le nombre de points correspondants à la place seront accordés aux ex-aequo.

### 6.2 Litige

Tout litige sera examiné séance tenante par les commissaires officiant sur l'épreuve et les membres de la commission régionale de VTT présents.

### 6.3 Attribution des points

Le classement général sera effectué en additionnant les points obtenus dans une épreuve de chaque discipline suivant la grille suivante.

<i>Place</i>	Points	<i>Place</i>	Points	<i>Place</i>	Points	<i>Place</i>	Points
1	150	11	74	21	40	31	20
2	135	12	70	22	38	32	19
3	120	13	66	23	36	33	18
4	108	14	62	24	34	34	17
5	103	15	58	25	32	35	16
6	98	16	55	26	30	36	15
7	93	17	52	27	28	37	14
8	88	18	49	28	26	38	13
9	83	19	46	29	24	39	12
10	79	20	43	30	22	40	11 .....etc

## 6.4 Prix d'équipes

Pour ne pas faire double emploi, pour les épreuves XC, seul le prix par équipe du règlement correspondant sera fait.

Pour les épreuves techniques, le même mode de calcul est utilisé que pour les épreuves de XC en utilisant le barème de points du présent règlement.

## 7 Classement général sur l'ensemble des manches

Un classement général des concurrents sera établi par catégorie pendant la durée du Trophée.

Des points sont attribués dans chaque catégorie et pour chaque course du challenge TRJV 2026 à tous les coureurs licenciés FFC, quelle que soit leur région d'origine, selon le barème en annexe, à leur place réelle du classement individuel (comprenant les non licenciés FFC) à l'issue de chaque manche

Le classement général du challenge TRJV 2026 se fait par addition des points attribués lors des épreuves du Challenge TRJV 2026 en prenant en compte 3 jokers, deux pour les épreuves de XCO et un pour les épreuves techniques (retrait des plus mauvais résultats en XCO et du plus mauvais sur les épreuves techniques DH/Trial)

En cas d'égalité sur le général, la dernière épreuve de la manche de la finale sera prise en compte pour le départage.

Les 3 premiers garçons et les 3 premières filles de chaque catégorie seront récompensées lors de la manche finale du Challenge TRJV 2026, Médailles ou coupes sur le budget de la commission VTT.

## 8 Matériel et vérifications techniques

Les vélos admis dans les épreuves du TRJV devront répondre aux normes officielles en vigueur.

Les vélos trial sont interdits.

Les compétiteurs sont seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur des matériels qu'ils utilisent ainsi que de leur entretien. Il en va de même des protections individuelles qu'ils utilisent.

La plaque de guidon doit être fixée de façon à assurer sa bonne visibilité. Cette plaque et le dossard sont des emplacements réservés aux partenaires officiels de la FFC, à l'exclusion de tout autre et doivent impérativement être conservés dans leur configuration originale. Le non-respect de ces emplacements réservés entraînera le refus du départ ou des pénalités en points à l'arrivée.

## 9 Pénalités

Non-respect des emplacements réservés aux partenaires officiels sur les plaques de cadre :

- Au départ refus de départ
- À l'arrivée pénalités 20 points

Les éducateurs accompagnant les groupes de compétiteurs pour les entraînements ou échauffement sont tenus de porter les équipements complets par rapport à la discipline concernée

Toute attitude antisportive constatée par un commissaire pourra entraîner une pénalité de 20 points au classement général de l'épreuve.

## 10 Collège des arbitres

Tous les clubs participants doivent mettre un ou deux arbitres (officiel ou non) à la disposition de l'organisation pour officier sur les différentes épreuves. De préférence un « jeune arbitre ».

## 11 Réclamations

Les réclamations concernant le déroulement de chaque épreuve devront être déposées par écrit dans les 30 mn après l'arrivée du coureur concerné par le responsable de club.

Les réclamations concernant les classements doivent être déposées par écrit par le responsable de club concerné dans un délai de 30 mn après parution des résultats.

Un délai de 48 heures sera accordé si les classements n'ont pu être affichés le jour même.

Le Collège des Commissaires règle le différent immédiatement en se réunissant sur place. Tout concurrent et son responsable de club mis en cause doit être entendu par le collège des commissaires.

Mis à jour le 01/02/2026



## **CONTACT COMITE D'ILE DE FRANCE DE CYCLISME**

**/// Président Guillaume LIENARD – [g.lienard@ffc.fr](mailto:g.lienard@ffc.fr) ///**

**/// Président de la Commission Régionale VTT Franck LEMAITRE – [lemaitre.franck@club.fr](mailto:lemaitre.franck@club.fr) ///**

**/// Secrétaire Florence DUSEAUX – [iledefrance@ffc.fr](mailto:iledefrance@ffc.fr) ///**

Comité d'Ile de France de Cyclisme  
Vélodrome National de Saint-Quentin-en-Yvelines  
1, rue Laurent Fignon – Montigny Le Bretonneux 78180  
01 81 88 08 36